

1.1 Nom du produit/substance : PYRETRETIO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées :
 Insecticide (traitement des parties aériennes)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

M.CAZORLA, S.L.
 C/ Aigueta, n° 4
 17761 CABANES (Espagne)
 Téléphone : +34 972 504443
 Téléfax : +34 972 670734
 Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
 +33 (0)1 45 42 59 59 (Société/Organisme: INRS / ORFILA)
 +33 (0)3 83 32 36 36 (centre anti-poison – www.centres-antipoison.net)
 Heures d'ouverture : 7j/7, 24h/24.

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

AquaticChronic 2 - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 :

N – Dangereux pour l'environnement : R51/53 – Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP) :

Pictogramme(s) de danger :Mention d'avertissement : AUCUNEMention de danger :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants. P261 Eviter de respirer les vapeurs.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Information(s) Complémentaire(s) :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Délai de réentrée dans les parcelles traitées : 6 Heures

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible.

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Formulation : Liquide prêt à l'emploi (AL) contenant pyréthrine 0,25 g/l et pipéronylbutoxyde 1,8 g/l

Substances apportant un danger :

CAS	CE	N°Enregistrement	Nom	67/548/CEE	CE 1272/2008		Teneur % w/w
				Classification	Code (s) des classes et catégories de danger	Code(s) des mentions de danger	
51-03-6	200-076-7	01-2119537431-46	Piperonylbutoxyde	N : 50/53	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H400 H410	≤0.20 %
8003-34-7	232-319-8		Pyrethrines	Xn : R20/21/22 ; R65 N : R50/53	Acute Tox.4 Asp.Tox.1 Acute Tox .4 Acute Tox.4 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1	H302 H304 H312 H332 H400 M=100 H410 M=100	≤0,05 %
64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	Ethanol	F : R11	Flam.Liq.2	H225	≤0,5 %

Pour le texte complet des phrases-R et mentions H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE. Avant de tenter de secourir des victimes, Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.En cas de projections ou de contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Consulter un médecin si une irritation apparaît.En cas d'exposition par inhalation : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir sans avis médical. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Rincer la bouche.

Protection pour les secouristes : ATTENTION Secouristes ! - pensez à votre sécurité pendant le sauvetage. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir section 8 pour plus de détails.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique

Lors d'une contamination locale :

Peau : Appliquer de la crème à la vitamine E ou du lait de toilette.

Yeux : Instiller des gouttes anesthésiantes dans les yeux (1 % améthocainehydrochloride) : guérison spontanée.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié :

Agent chimique sec, CO₂, mousse résistant à l'alcool ou eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Ne pas utiliser un jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des fumées et vapeurs très dangereuses sont libérées : Oxyde de carbone, Oxyde de soufre, composés organiques et inorganiques non identifiés... Leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie de porter une tenue ignifugée intégrale résistante aux produits chimiques et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Informations générales : La faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Si nécessaire, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Eloigner le personnel non concerné. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger.

Conseils pour les non-secouristes : Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Conseils pour les secouristes :

Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. Gants de travail. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière. Protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Le produit ne doit pas contaminer les eaux 9
(Source de l'information : union européenne).

PIPERONYL BUTOXYDE : TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE : DL50 rat : 4570 - 7220 mg/kg - (Source de l'information : fournisseur).
TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE DERMAL : DL50 lapin : >2000 mg/kg - (Source de l'information : fournisseur).
TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION : Toxicité aiguë par inhalation, 4 heures, rat -
CL50 : > 5,9 mg/l (Source de l'information : fournisseur).

Corrosion cutanée/irritation

Cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange : Etudes expérimentales : Lapin – Non irritant.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange : Etudes expérimentales : Lapin – Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou Cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange : Etudes expérimentales : Cobaye – Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules Germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

PYRÉTHRINES ET
PYRÉTHROÏDES :

GÉNOTOXICITÉ :

Pas de potentiel génotoxique (étude(s) in vitro et in vivo) concerne les pyréthrinés des mélanges A et B. (Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE : Non mutagène.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

PYRÉTHRINES ET
PYRÉTHROÏDES :

TOXICITÉ À TERME ET CANCÉROGÈNESE :

Toxicité par inhalation, 16 semaines, rat NOAEC = 11 mg/m³ - pyréthrinés A et B (Source de l'information : union européenne).

Toxicité par voie orale, 2 ans, rat NOAEL = 4.73 mg/kg p.c./j - NOAEL = 100 ppm pyréthrinés A et B (Source de l'information : union européenne)

Toxicité par voie orale, 90 jours, rat NOAEL = 135 - 188 mg/kg p.c./j - NOAEL = 3000 ppm - NOEL : 57-78 mg/kg/j (Source de l'information : union européenne).

Toxicité par voie dermale, 21 jours, lapin NOAEL = 1000 mg/kg p.c./j - pyréthrinés A et B (Source de l'information : union européenne).

Toxicité par voie orale, 90 jours, souris - NOAEL = 160 - 200 mg/kg p.c./j - NOAEL = 1000 ppm (Source de l'information : union européenne).

Toxicité par voie orale et étude de la cancérogenèse, 18 mois, souris NOAEL = 13.8 mg/kg p.c./j (Source de l'information : union européenne).

Substance potentiellement cancérogène pour les rats à fortes doses (induction des cytochromes P450 de typePB) mais non cancérogène pour l'homme concerne les pyrethrinés des mélanges A et B (Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE : Non cancérogène.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

PYRÉTHRINES ET
PYRÉTHROÏDES :

Reproduction sur deux générations par voie orale, rat :

DSE parents = 10 mg/kg/j

DSE descendance = 10 mg/kg/j

DSE reproduction = 360 mg/kg/j

pyréthrinés A et B

(Source de l'information : union européenne)

Téatogenèse par voie orale :

DSE mere = 25 mg/kg/j

DSE foetus = 250 mg/kg/j

(Source de l'information : union européenne)

Téatogenèse par voie orale, rat :

DSE mere = 75 mg/kg/j

DSE foetus = 75 mg/kg/j

pyréthrine A

(Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE : Non toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition

unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec les yeux N'est pas irritant. Voir « Effet(s) spécifique(s) ».

Contact avec la peau Aucune donnée disponible.

Inhalation Aucune donnée disponible.

Ingestion Aucune donnée disponible.

Effet(s) spécifique(s) : Peut provoquer des paresthésies des yeux et de la peau chez les personnes très sensibles en cas de contact prolongé par la présence de pyréthrinoïdes. Habituellement les effets n'excèdent pas quelques heures.

Autres informations :

PYRÉTHRINES ET

PYRÉTHROÏDES :

Neurotoxicité aiguë par voie orale, rat - NOAEL = 20 mg/kg p.c./j - (Source de l'information :

union européenne)

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PYRÉTHRINES ET

PYRÉTHROÏDES :

TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES POISSONS :

Lepomis macrochirus - CL50 : 10 µg/L - Durée d'exposition : 96 heures (Source de l'information : union européenne)

Oncorhynchus mykiss (ex Salmogairdneri) - CL50 : 5.2 µg/L - Durée d'exposition : 96 heures (Source de l'information : union européenne)

TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES POISSONS :

Pimephales promelas - CSEO : 1.9 µg/L - Durée d'exposition : 35 jours (Source de l'information : union européenne)

TOXICITÉ AIGUË CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT :
Daphnia sp - CE50 : 12 µg/L - Durée d'exposition : 48 heures (Source de l'information : union européenne)

TOXICITÉ CHRONIQUE CHEZ LES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES VIVANT DANS L'EAU OU LE SÉDIMENT :
Daphnia sp - CSEO : 0.86 µg/L - Durée d'exposition : 28 jours (Source de l'information : union européenne)
Chironomus sp - CSEO : 19.3 µg/L - Durée d'exposition : 28 jours (Source de l'information : union européenne)

EFFETS SUR LA CROISSANCE DES ALGUES ET SUR LES PLANTES AQUATIQUES :

Scenedesmus subspicatus (Desmodesmus subspicatus) - CEb50 : 29 mg/L – Durée d'exposition : 72H (Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE :

CL50 (96h) – Poisson (Cyprinodon variegatus) : 3,94 mg/l
CL50 (72h) – Algues (Selenastrum capricornutum) : 2,09 mg/l
CE50 (48h) – Daphnia magna : 0,51 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

PIPERONYL BUTOXYDE :

Non facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

PYRÉTHRINES ET

PYRÉTHROÏDES :

BIOCONCENTRATION CHEZ LES POISSONS

Lepomis macrochirus - FBC : 471 mg/L (Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE :

BIOCONCENTRATION :

BCF : 91/260/380

Log Pow = 4,8.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES : **COMPORTEMENT DANS LE SOL - VOIES DE DEGRADATION :**
 % minéralisation : - 41.41 à 121 jours
 % résidus non extractibles : - 35.1 à 121 jours
 Etude : en laboratoire aérobie
 (Source de l'information : union européenne)

PIPERONYL BUTOXYDE : Potentiel faible à modéré de mobilité.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

PYRÉTHRINES ET PYRÉTHROÏDES : Abeille - DL50 Contact : 0.13 - 0.29 µg/abeille - DL50 Orale : 0.022 µg/abeille
 (Source de l'information : US department of Agriculture) relativement peu dangereux : classe 3 (US department of Agriculture)

Abeille - DL50 Contact : 0.022 µg SA/abeille - DL50 Orale : 0.95 µg SA/abeille
 (Source de l'information : union européenne) Pas de test de toxicité orale avec la s.a;
 test de toxicité orale avec préparation PYREVERT:DL50=0.95 ugs.a/abeille

EFFETS SUR LES ARTHROPODES TERRESTRES AUTRES QUE LES ABEILLES :
 Typhlodromuspyri - Critères : mortalité - DL50 : 7.6 g SA/ha (Source de l'information : union européenne)
 Aphidius rhopalosiphi - Critères : mortalité - DL50 : 33.1 g SA/ha (Source de l'information : union européenne)

EFFETS SUR LES VERS DE TERRE ET AUTRES MACRO-ORGANISMES NON CIBLES DU SOL supposés être exposés à un risque :

TOXICITÉ AIGUË :
 Eiseniafoetida (foetida ou andrei) - CL50 : >83.21 mg/kg sol - Durée d'exposition : 14 jours
 (Source de l'information : union européenne)

EFFETS SUR LA REPRODUCTION :
 Eiseniafoetida (foetida ou andrei) - CSEO : 25 mg/kg sol - Durée d'exposition : 56 jours
 (Source de l'information : union européenne)

13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux

Emballages contaminés :

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

N° de déchet suivant le CED:

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement Transport	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRETHRINES, PIPERONYL BUTOXIDE)		ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUIDE, N.O.S. (PYRETHRINS, PIPERONYL BUTOXIDE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9 Etiquette n° 9 	Classe 9 Etiquette n° 9 	Classe 9 Etiquette n° 9 

	Marque pour l'environnement 	Marque pour l'environnement 	Marque pour l'environnement 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant Marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Consulter le fabriquant.		

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Ce produit est un produit phytosanitaire – RÈGLEMENT (CE) N°1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.

Nomenclature des ICPE (France) :

1173 : Dangereux pour l'environnement -B-, Toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparation).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16- AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R11 Facilement inflammable.

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Libellé des Mentions H (CE 1272/2008) figurant au paragraphe 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H332

Nocif par inhalation.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Étiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Pictogrammes de danger



N – Dangereux pour l'environnement

Contient du : Pyréthrinés 0,25g/L (soit 0,025%), pipéronylbutoxyde 1,8 g/L (soit 0,180%)

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 13

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S 20/21

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 23

Ne pas respirer les vapeurs.

S 24/25

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S 46

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 51

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S 29

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Information(s) Complémentaire(s) :

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.